



Nantes, 18/03/2020

à Monsieur le Recteur de l'Académie de
Nantes

Objet : mesures de confinement et situation des personnels du Rectorat et de certaines DSDEN /
Droit d'alerte

Monsieur le Recteur,

suite aux consignes données suivant le message de Monsieur le Président de la République, les personnels ont été placés en situation de télétravail, de garde d'enfant ou de confinement.

Cette information et les modalités de sa mise en œuvre ont circulé de façon très différentes selon les services.

Nous sommes notamment alertés par les personnels de la DIFAG ou de la DSDEN de Sarthe qui ne conçoivent pas être mobilisés sur site, même dans une situation de roulement, alors que le reste du personnel est invité à rester chez lui à partir de lundi 16 mars. Les opérations indispensables au fonctionnement, en particulier le maintien de la paie, sont gérées à distance.

Ainsi au PAGEB, le paiement des bourses a été anticipé et les établissements ont reçu tous les éléments pour le 2^{ème} trimestre pour payer les familles.

Les événements ayant pris un tour très rapide dans les décisions de confinement, il nous semble que le plan de continuité de la DIFAG transmis la semaine dernière aux agents est devenu caduc.

Concernant la DIFAG, les agents n'ont pas été destinataires d'un écrit dans leur service fixant les mesures de cette réquisition au vu de ces nouveaux événements mais ont juste bénéficié d'informations verbales pour les prévenir qu'ils devaient venir tel ou tel jour ou s'organiser entre eux.

L'annonce de la limitation des déplacements au strict minimum à compter du mardi 17 mars à 12h engendre de fait la fermeture des services au public. Le maintien d'un service à l'accueil ou à l'entretien des locaux n'est donc pas justifié et le standard peut très bien être basculé sur un message précisant que les usagers peuvent s'adresser par mails aux adresses fonctionnelles de chaque division ou à des numéros d'urgence.

Le Ministre de l'Éducation a déclaré sur France Info dimanche que « quelqu'un qui ne se sentirait pas à l'aise ne doit pas venir. Quelqu'un ne doit pas venir si ce n'est pas tenable pour lui ». Ceci concerne l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. Le 1^{er} Ministre a rappelé ce mardi soir qu'il fallait respecter les consignes très strictement pour qu'elles aient un réel effet.

Cette situation génère un stress et une grande inquiétude face à des mesures de précaution qui sont bien mises en avant par l'Exécutif. Certains de ces collègues viennent de loin et ont de plus des soucis de santé qui n'ont visiblement pas été pris en compte.

Des Recteurs de plusieurs académies, en tant qu'employeur, ont affiché que leur priorité était de garantir la santé des personnels placés sous leur autorité, quels que soit leur statut.

Les personnels administratifs et techniques ne sont pas indispensables au point d'être mobilisés sur site tandis que le reste du personnel est renvoyé chez lui. Nous nous interrogeons légitimement sur la mise en danger potentielle de ces personnels alors que rien ne justifie de ce qui s'apparente à une réquisition.

Dans cette circonstance, nous exerçons notre droit d'alerte pour danger grave et imminent sur l'ensemble des établissements de l'éducation nationale de l'académie de Nantes

Ne doutant pas de votre implication pour garantir la protection des personnels en cette période inédite,

bien cordialement

La co-secrétaire de la CGT - Educ'Action Nantes
Karine Perraud
Le secrétaire départemental du SPASEEN-FO 44 / SGA SPASEEN-FO national
René Richard
La Secrétaire académique du SNASUB-FSU
Claudie Morille

Copie adressée aux secrétariats des CHSCT-Académique et Départementaux